

# A l'attention des parents d'élèves usagers des transports scolaires de La MAGNASCOLE

Année scolaire 2025 - 2026

## Inscription sur le site FLUO

Pour tous les enfants prenant les transports scolaires le matin, le midi et/ou le soir, une demande d'inscription **obligatoire** doit être remplie en ligne sur le site FLUO de la Région Grand Est (https://www.fluo.grandest.fr/scolaire/).



Un enfant non inscrit ne sera pas assuré lors du transport scolaire et ne sera pas admis dans le bus.

Lors de l'inscription, seul le circuit déclaré est pris en compte dans le cadre de l'assurance liée au transport. En cas de changement de ligne en cours d'année ou si l'enfant doit emprunter plusieurs lignes, il est **important et obligatoire** de le signaler à la Région Grand Est sur le site FLUO et au syndicat scolaire.

#### Pause méridienne

Concernant la pause méridienne, un mail doit être adressé au syndicat scolaire (<u>magnascole57970@orange.fr</u>), en plus de l'inscription sur FLUO pour la prise en charge de votre enfant sur le circuit demandé et pour l'établissement d'un certificat d'inscription.

## Informations à communiquer dans le mail :

- Nom, Prénom, Adresse postale, Mail et N°de téléphone du parent payeur
- Nom, Prénom, Classe de l'enfant
- Circuit emprunté :
  - EKO00 OUDRENNE
  - EKO01 KERLING LES SIERCK
  - o EKO02 MALLING METRICH
  - EKO03 HUNTING

Un certificat d'inscription vous sera alors délivré par le syndicat scolaire. Votre enfant n'aura pas besoin de l'avoir sur lui/elle, les accompagnatrices ayant une liste des enfants inscrits à leur disposition.

Concernant le règlement du transport d'un montant de 94 €, un courrier du trésor public vous parviendra ultérieurement pour un règlement selon les moyens et délais de paiement notifiés sur le document.

# Transport des élèves de l'école élémentaire

Les élèves de l'école élémentaire transportés par le bus scolaire doivent se rendre impérativement dans la cour de l'école dès la sortie du bus. Il a été constaté que quelques enfants profitent de la nouvelle aire de jeux avant de rejoindre l'école.

L'accompagnatrice présente dans le bus est chargée d'accompagner les élèves de maternelle vers l'établissement et n'est pas habilitée à gérer les élèves de l'école élémentaire après leur sortie du bus.

Ainsi, je vous demande de sensibiliser vos enfants sur cette situation. En cas d'incident, le Syndicat de La Magnascole se décharge de toute responsabilité.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement.

Le Président

Pierre ZENNER